
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Compte rendu de la Réunion du Mardi 06 décembre 2011

Présents : Mmes GAVA, BURIN, BOUJU et CORBINEAU, M. JOUIN ;
Mmes BRINON-BOUCHET et GALEY, MM. DESNEUX, GUIET et DELALÉ
représentants des familles ;
Mme LIAUME, représentante des résidents ;
Mme MARAIS, représentante du personnel.

Excusés : Mmes PUDEPIÈCE, DEMOUSSIS, représentants des familles ; Mmes PUDEPIÈCE et LALLIER, représentantes des résidents.

La séance débute à 14h40.

Approbation du Procès Verbal du CVS en date du 09 septembre 2011 :

La notion de présence de personnel « 24 heures sur 24 » dans le foyer de vie est modifiée à la demande de M. DESNEUX.

Mme BOUJU, médecin coordonnateur de l'établissement depuis le 4 novembre, et présente 3 demi-journées par semaine est présentée aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Hygiène :

M. DELALÉ a été prévenu par son frère que le ménage n'avait pas été fait depuis longtemps, M. DESNEUX ajoute que les familles présentes lors de la permanence du Conseil de la Vie Sociale se sont toutes plaintes à ce même sujet. Mme GAVA signale que 4 personnes sont attachées au ménage de 8h00 à 15h00. Toutes les chambres sont faites chaque jour (sanitaire, balayage et lavage du sol), dont 5 pour lesquelles le ménage est fait en grand, pour les autres : les sanitaires, le balayage ainsi que le lavage du sol. ainsi que le balai, et un linge humide au sol. M. JOUIN ajoute que début 2012, un tableau de suivi du ménage sera apposé derrière chaque porte de chambre. Ce problème n'ayant encore jamais été évoqué dans l'établissement, l'équipe du ménage sera

convoquée et des dispositions seront prises pour éviter ce genre de situation.

Chariots :

Le week-end, les chariots contenant les changes sales et les draps souillés de la nuit restent dans les couloirs jusqu'en fin de matinée, ce qui est gênant pour les familles compte tenu des odeurs malgré les couvercles dont elles disposent. Mme MARAIS précise que les chariots sont descendus plus tard le week-end et qu'elles ne peuvent pas descendre plusieurs fois dans la matinée. Les étages ne disposent malheureusement pas suffisamment de place pour y prévoir un local.

Résidents :

Certaines familles ont remarqué le manque d'hygiène de certains résidents et soupçonnent les équipes de les changer trop peu souvent. Mme MARAIS explique que le résident ne peut être changé 10 fois dans la journée et que s'il est souillé peu de temps après l'avoir changé, cela provoque des odeurs rapidement. M. DESNEUX tient à rappeler qu'un résident a été hospitalisé récemment, son manque d'hygiène a été signalé par l'hôpital. Mme MARAIS signale qu'on ne peut pas forcer une personne de 80 ans à se laver et que la psychologue, même si elle peut en discuter avec le résident, ne peut pas changer ses habitudes de vie.

M. GUIET pense qu'il faut en discuter avec la famille pour arriver à trouver des solutions, des astuces. M. JOUIN signale qu'il n'y a pas de solution miracle pour tous les résidents et que chaque cas est particulier. Ces quelques situations seront discutées en réunion de service.

Référents :

Le nom des référents apparaît à chaque étage sur les panneaux d'affichage aux sorties des ascenseurs. Leur rôle est de communiquer avec les familles pour les problèmes d'ordre hôtelier. Pour tout ce qui est médical, il faut voir les infirmières. Malgré les formations, quelques agents sont encore réticents à accepter ce rôle. Cependant, les agents connaissent mieux les résidents dont ils sont référents, pour une

meilleure prise en charge et un accompagnement des familles plus approfondi. M. DELALÉ demande comment faire pour rencontrer le référent de son proche, M. JOUIN répond qu'il suffit de prendre rendez-vous à l'étage concerné pour être sûr de sa présence.

Repas du soir :

Il y eu quelques plaintes d'ordre quantitatif sur le diner proposé (une rondelle de saucisson avec de la salade verte reste effectivement insuffisant). Cela avait été évoqué lors du précédent Conseil de la Vie Sociale et Mme GAVA avait alors revu avec les cuisines et le prestataire pour rendre plus consistant le repas du soir par rapport à celui proposé l'été. L'épaississant a été supprimé du potage car il faisait tousser les résidents.

Sécurité :

Les ascenseurs sont effectivement restés bloqués le 9 novembre lors de la coupure générale d'électricité due à des travaux sur le Tableau Général Basse Tension. Mme GALEY demande pourquoi il n'y avait pas eu plus de résidents descendus si cela était prévu alors qu'une animation avait lieu en bas. Mme BURIN répond que c'était pour prévoir un éventuel retard dans le retour du courant, comme cela est déjà arrivé.

La porte semi-automatique de l'entrée est restée fermée durant le week-end du 11 novembre car la société de maintenance n'est pas joignable le week-end et la décision a été prise de sortir par l'animation. Cependant la pente est trop abrupte. Les services techniques vont prévoir des travaux pour condamner cette pente et en faire une plus douce.

Franchise médicale :

M. DELALÉ demande quelle est désormais la prise en charge Sécurité Sociale dans les soins nécessaires aux résidents. Mme GAVA explique qu'au 1^{er} janvier 2011, des crédits supplémentaires ont été attribués à l'établissement pour qu'il se substitue à la Sécurité Sociale. La franchise médicale représente les 1€ des médecins dans la limite de 50€ par an et

par résident. Les familles souhaitent avoir plus de détails sur la facture mensuelle concernant les franchises médicales.

Après un premier bilan sur l'année écoulée, il s'avère que les kinésithérapeutes devront réduire leur nombre d'interventions, M. DESNEUX pense que cela a déjà beaucoup diminué. Ce sont néanmoins les kinésithérapeutes qui prescrivent le nombre de séances après ordonnance du médecin.

Infirmière de nuit :

Il n'y en a pas sur l'établissement car il n'y a pas de poste financé pour une infirmière de nuit, ni pour une infirmière d'astreinte. Le personnel de nuit peut appeler le Samu. Un calcul a montré qu'il y a moins de dix hospitalisations de nuit sur 6 mois. Les « veilleuses » sont généralement 3 la nuit, et seulement 2 ;80 nuits par an.

Matériel médical :

Un fauteuil roulant a été changé pour une résidente et un de moins bonne qualité lui a été attribué. On explique que c'est peut-être l'ergothérapeute qui doit effectuer des changements dessus, la question lui sera posée. Mme GALEY demande qui s'occupe du changement de matériel, car elle avait acheté un matelas à air sur prescription médicale qui un jour a disparu. Mme GAVA explique que les matelas à air ont une durée de vie de 2 ans en moyenne car le compresseur se fatigue rapidement, et que celui de Mme MOREAU devait être hors d'état de fonctionner.

Questions diverses :

- téléphone de l'animation : il a été installé début octobre.
- fils trop courts aux sonnettes : la réglementation prévoit une longueur de 3m maximum pour éviter les risques de strangulation. Une solution sera apportée dans les prochains mois avec un appel malade radio filaire adapté.

Après le dernier Conseil de la Vie Sociale, une recherche a été effectuée sur l'appel malade. Cela a révélé que le temps de réponse moyen aux appels était variable et parfois trop long.

- la télévision de la salle commune du 3^{ème} étage devient désuète : elle sera changée, ainsi que celle du 2^{ème} étage.
- la musique diffusée dans les étages n'est pas adaptée au public de l'établissement. Il existe des Compact Disc au 2^{ème} étage, d'autres seront achetés pour chaque étage.
- dernier conseil d'administration : il n'a pas été question du projet de reconstruction, un Conseil exceptionnel sera convoqué en janvier car celui de décembre ne sera également que d'ordre financier.
- les élections des membres du Conseil de la Vie Sociale auront lieu en juin 2012. Leur organisation sera discutée au printemps, mais il faudra choisir un jour de semaine, et notamment un vendredi plutôt qu'un samedi comme il avait été le cas en 2009.
- l'année prochaine, le procès verbal du Conseil de la Vie Sociale pourra être envoyé aux familles pour les informer et les sensibiliser à la vie de l'établissement.
- Mme CORBINEAU clôt ce Conseil par un point sur l'animation : de nombreuses sorties sont désormais possible grâce à la présence d'une personne supplémentaire à mi-temps à l'animation, notamment le projet tricot commun à trois EHPAD pour habiller, au mois de mars 2012, les arbres et le « monstre » de la place du Grand Marché de Tours. Trois échanges avec la crèche familiale de Montlouis ont eu lieu en 2011, l'année prochaine, ils seront programmés un mardi par mois. Il y a également régulièrement des échanges avec les enfants de 7/8 ans du Centre de Loisirs de Montlouis. Et prochainement : Assemblée Générale de l'association le 10 décembre, la Veillée de Noël le 16 décembre et l'Arbre de Noël des enfants le 21 décembre.

M. DELALÉ demande combien de résidents participent à chaque sortie. Six résidents peuvent prendre place dans le minibus de l'établissement, 4 s'il y a un fauteuil roulant, au-delà de 8 personnes transportées, le permis D (transport en commun) est nécessaire.

- Y aura-t-il des huîtres à Noël ? demande M. DESNEUX. Mme GAVA répond par la négative pour les mêmes raisons que les années précédentes, mais précise que cette année les résidents se verront proposer du foie gras.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GAVA tient à signaler que depuis le départ à la retraite de Jean-Yves AUDIGOU le 22 novembre, c'est M. Claude EDERY, nommé par le Directeur Général de l'Agence régionale de santé qui prend la place de Directeur par intérim pour une période indéfinie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

La prochaine réunion est fixée au mardi 13 mars 2012 à 14h30.

